

Madame, Monsieur,

Les Pennes Mirabeau, le 06 juillet 2021

Nous vous communiquons ci-dessous quelques renseignements concernant la prochaine rentrée qui aura lieu le : **jeudi 02 septembre 2021** 

## > Accueil le jour de la rentrée :

# Jeudi 02 septembre 2021, l'accueil se fera ainsi :

- Pour les classes de CE1, CE2, CM1, CM2A, CM2B, rentrée dès le matin en classe entière.
- Pas de garderie.
- Pour la classe MAT1, l'accueil est échelonné (vous reporter au courrier ci-joint).
- Pour les classes de MAT2, MAT3, CP, rentrée des élèves par ½ groupe, le matin ou l'après-midi sans les parents (voir tableau ci-joint). Il n'y a pas de cantine ni garderie pour les maternelles et la classe de CP ce jour-là.

<u>Jeudi 02 septembre 2021</u>: la rentrée des classes commence normalement ainsi que la garderie et la cantine à partir du CE1 au CM2. Tous les élèves du primaire se rangent dans la cour à 8h20.

## Organisation:

L'école Sainte Elisabeth comporte 9 classes mixtes rassemblant environ 249 élèves : 6 classes primaires de CP, CE1, CE2, CM1, CM2A, CM2B, et 3 classes de maternelles de petite section, moyenne section, grande section.

#### 1- HORAIRES:

De 8h25 à 11h35 et de 13h30 à 16h35 (16h20 pour les maternelles). Les élèves sont tenus d'arriver à l'heure.

Aucune sortie avant l'horaire de la classe n'est permise, sauf autorisation exceptionnelle accordée par le chef d'établissement sur la demande écrite et signée des parents et cela seulement pendant les heures de récréation. Une décharge signée sera demandée ce jour-là.

Les élèves des classes primaires doivent être dans l'établissement 5 minutes avant la montée dans les classes, c'est-à-dire à **8h20 et à 13h25** dans la cour pour la formation des rangs.

## 2- RETARD:

L'élève qui arrive en retard doit se présenter <u>au secrétariat avec ses parents</u> pour obtenir l'autorisation d'entrer en classe et les parents en seront sévèrement avertis pour leur négligence répétée. <u>Après trois retards dans le mois, l'élève ira faire le travail dans une autre classe. Si les retards devenaient systématiques, il ne serait plus accepté à l'école pendant cette ½ journée. Pour les classes enfantines, les portes sont fermées à 8h30 et 13h35.</u>

Après 8h30 et 13h35, les enfants ne seront plus admis en classe à moins d'un motif valable (se présenter au secrétariat). Les parents ne doivent pas stationner dans les cours de récréation.

#### 3- LA FORMATION RELIGIEUSE

La formation religieuse, assurée par les enseignants, est d'une heure par semaine du CP au CE2. Au CM2, les élèves souhaitant préparer un sacrement (baptême, 1<sup>ère</sup> communion) doivent prendre contact dès la rentrée avec la paroisse.

#### 4- ABSENCES

Quand un élève est retenu chez lui par une indisposition, les parents préviennent immédiatement par téléphone au secrétariat de l'école.

Mais un appel téléphonique ne saurait être un justificatif ; il faut un écrit daté et signé par les parents le jour même de la reprise de l'enfant. Sans mot d'absence celui-ci ne sera pas accepté dans sa classe. En cas de maladie infectieuse (rubéole, coqueluche, varicelle, oreillons etc...) ou contagieuse (conjonctivite, herpès etc...) nous vous demandons de nous prévenir et de fournir un certificat de non contagion délivré par votre médecin au retour à l'école de votre enfant. Les enseignants ne sont pas habilités à donner de médicaments aux enfants et les enfants ne peuvent pas s'auto médicamenter. C'est une responsabilité de parents à assumer en dehors des heures scolaires. En cas d'absences non signalées, prolongées, non motivées, l'école se doit d'en informer les services académiques (au bout de 4 demi-journées).

#### 5- SERVICES ADMINISTRATIFS

Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser au secrétariat. (Celui-ci est ouvert à partir de 8h00 à 11h00 et de 13h45 à 17h15). Merci de respecter les horaires. Pour les problèmes d'ordre pécuniaire, veuillez prendre rendez-vous avec la Direction.

#### 6- EDUCATION PHYSIQUE

Il est obligatoire pour tous les élèves des classes primaires, d'avoir une tenue de sport : short ou survêtement, baskets, tee-shirt de rechange, le tout rangé dans un sac à dos.

#### 7- VACCINATIONS

Aucun élève ne peut être inscrit sans avoir subi les vaccinations obligatoires. A défaut, veuillez nous fournir un certificat récent de contre-indication. Si les photocopies du carnet de santé n'ont pas été remises à l'école, veuillez le faire rapidement.

## **8- LIVRES SCOLAIRES**

Ils seront remis aux élèves le jour de la rentrée. Ils sont à recouvrir et à étiqueter au nom de votre enfant (ne pas mettre de scotch sur les couvertures des livres). <u>Un chèque de caution de 60 euros</u> pour les livres en primaire sera demandé <u>le jour de la rentrée</u>, à l'ordre de l'OGEC Ste Elisabeth et vous sera restitué en fin d'année s'il n'y a eu aucune dégradation ou de détérioration. Au cas échéant il sera demandé de remplacer un livre ou de verser un dédommagement pour le livre abîmé.

## 9- RENCONTRE PARENTS/ ENSEIGNANTS

Les rencontres entre parents et enseignants sont très importantes. Les enseignantes reçoivent les parents en dehors des heures de classe et sur rendez-vous, par l'intermédiaire du cahier de correspondance, les enseignants ne sont pas disponibles au moment de la mise en rang des élèves.

Les parents ne peuvent s'introduire dans la cour de l'école, ni pénétrer à l'intérieur de l'école sans y être autorisés, y compris lorsque l'enfant est en retard. Les parents qui attendent les enfants aux heures de sortie voudront bien, <u>ne pas stationner devant le portail et sur les places handicapées</u> <u>ainsi que sur les emplacements réservés aux bus du collège.</u>

#### **10- CANTINE**

#### Il s'agit d'un service rendu aux parents

Elle commence le jeudi 02 septembre pour les élèves du CE1 AU CM2 et vendredi 03 septembre pour les élèves de MAT2, MAT3, CP. Les élèves de MAT1 reprendront la cantine le lundi 06 septembre.

Vous aurez à remplir la fiche d'inscription le jour de la rentrée.

Elle fonctionne chaque jour.

Les repas occasionnels doivent <u>être réglés</u>, au secrétariat, <u>48 heures avant la date prévue.</u>

Les repas seront déduits après 4 jours d'absence et uniquement sur présentation d'un certificat Médical.

## 11- INTERCLASSE

La surveillance des récréations de l'interclasse est assurée par le personnel OGEC, les élèves se doivent d'être corrects vis à vis de tous, d'accepter les remarques et d'obéir.

L'élève qui ne répondra pas aux exigences du savoir vivre, se verra sanctionner (permis à points) et/ou autre pourra être exclu après information aux parents.

## 12- GARDERIE /ACCUEIL DU SOIR

Matin: une garderie est organisée de 8h00 à 8h15 si cela est une nécessité pour les parents qui travaillent. Soir: une garderie et un accueil du soir sont organisés de 16h35 à 17h30. Les parents sont tenus de respecter aussi les horaires de ces deux services. En cas de retards répétés, l'enfant ne sera plus accepté en garderie le soir, le personnel ayant aussi des obligations familiales.

La garderie débutera le mardi 01 septembre. Une fiche d'inscription vous sera remise et sera à remplir dès le début de l'année scolaire.

## 13- GARDERIE EXCEPTIONNELLE

**Soir**: l'école permet une garderie exceptionnelle de 16h35 à 17h30 pour les parents ayant un besoin exceptionnel (RDV professionnel, réunion, autre). Tarif : **5€ le ticket.** 

Attention tout retard sera facturé 5€.

Les garderies exceptionnelles doivent être réglées au secrétariat au plus tard le matin même.

# 14- PARENTS CORRESPONDANTS ET CONSEIL D'ECOLE :

Sans empiéter sur les responsabilités propres à la direction et aux enseignants, en matière de pédagogie, les parents correspondants sont élus en début d'année et sont les représentants de chaque classe auprès du conseil d'école qui se réunit 3 fois par an (environ une fois par trimestre).

Toutes les composantes de l'établissement y sont représentées sous la présence du chef d'établissement de l'école pour faire le point sur la vie de l'établissement.

#### **15- APEL**

Tous les parents sont adhérents de l'association des parents d'élèves et payent **23 euros** l'année par famille sauf s'ils en font la demande par écrit auprès du chef d'établissement, comme expliqué dans la convention de scolarisation que vous avez signée.

Un comité de parents représente le bureau de l'APEL du groupe scolaire Saint Elisabeth auprès de diverses instances (conseil d'école, conseil d'établissement, bureau régional et national de l'APEL.) Il participe activement à l'organisation et à la vie du groupe scolaire.

#### 16 - HYGIENE ET PROPRETE

Surveiller régulièrement la chevelure des enfants : les poux s'invitent régulièrement. Par mesure d'hygiène et de sécurité, <u>les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.</u>

#### 17- ASSURANCE

L'attestation d'assurance responsabilité civile est à fournir à l'établissement dès la rentrée scolaire et doit couvrir l'année scolaire en cours. Tous les élèves sont assurés par l'établissement en responsabilité civile et individuelle accident à la Mutuelle AXA.

Je vous souhaite de très bonnes vacances en famille avec votre enfant ou vos enfants et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Madame MALLIA Muriel, Chef d'Etablissement de l'école primaire

Enseignement catholique d'Aix-Gap-Digne

#### **Ecole Privée**

130 Vieille route de la GavotteLes Cadeneaux13170 Les Pennes Mirabeau

04 91 09 44 81 ecole@sainteelisabeth.org

#### Collège Privé

128 Vieille route de la Gavotte Les Cadeneaux 13170 Les Pennes Mirabeau

04 91 09 44 81 college@sainteelisabeth.org

# Lycée Professionnel Privé & centre de formation Privé

153 Rue de la Formation ZA de la Haute Bédoule 13240 Septèmes les Vallons 04 91 51 01 41 lpp@sainteelisabeth.org

groupe ste f Collège-Sainte-Elisabeth-1619139291692672
Restaurant-dapplication-IAqapé-LP-Sainte-Elisabeth-582219058481521



